



République Française

MAIRIE D'ALLONS
Rue Amiral De Richery
04170 ALLONS

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal d'Allons du 27 juin 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale le vingt sept juin deux mille quinze à vingt heures trente.

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, Maire d'Allons.

Présents : Elie GALFARD ; Josiane GRIMAUD ; Serge GUICHARD ; Patrick MAURIN ; Fabien LORENZI ; Jean-Marie PAUTRAT ; Claude CAUVIN ; Marilyne MEILLEURAT ; Bernard AUDIER

Excusé ; Régis GALFARD pouvoir donner à Elie GALFARD ;

Secrétaire de séance : M PAUTRAT Jean Marie

Ouverture de la réunion par M le Maire.

1. Monsieur le Maire communique quelques dates de réunion à venir :

- 16 juillet : commission d'appels d'offres et ouvertures des plis
- 23 juillet : commission d'appels d'offres et éventuelles attributions
- 24 juillet : Conseil Municipal (à confirmer)

2. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (5 juin 2015)

Monsieur Elie Galfard apporte la précision suivante sur le dernier P.V. du Conseil.

Page 7, paragraphe : « ... *ELIE GALFARD* informe le conseil que le 12 septembre après midi il y aura une cérémonie dans la salle des fêtes de la commune pour la remise de sa médaille... »

La médaille attribuée s'intitule « médaille de Chevalier dans l'Ordre **National** du Mérite » et non « médaille de Chevalier dans l'Ordre du Mérite »

En tenant compte de cette modification le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

- L'ouvrier électrisé se porte bien et l'inspecteur du travail poursuit son enquête.
- Les travaux ont bien été réalisés et apporte la précision suivante : l'enrobé mis devant la maison de M HEYRIES a été payé par Monsieur IACOBBI Christophe.

Le Conseil Municipal approuve de la bonne réalisation des travaux.

Monsieur le Maire donne ensuite les informations concernant la mise en place du haut débit (se rapporter à la fiche publiée dans le P.V. du 5 juin 2015)

Les abonnés doivent se rapprocher de leurs opérateurs pour vérifier de la conformité de leur appareil. Ainsi pour orange contacter le 39 00 et indiquer du passage à VDSL 2 pour ensuite aller chercher le boîtier adéquate (noir). Le délai de raccordement à prévoir est de 10 jours minimum.

4. Projet de délibération : Demande de subvention modificative – Réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement place du cercle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût estimatif des travaux d'aménagement prévus à la place du Cercle a été réactualisé.

Il précise de la répartition sur les 2 budgets eau et fonctionnement. Le département va financer les travaux via l'agence de l'eau.

Concernant la partie relative à la réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement, le montant s'élève désormais à 17 300€HT. Ce montant intègre les honoraires de maîtrise d'œuvre et une part pour imprévus et divers. Il convient de modifier la délibération n°2015-15 du 21 mars 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

1) APPROUVE le nouveau montant de l'opération;

2) SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau et autorise le Département à percevoir pour le compte de la commune, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui reverser ;

3) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Monsieur le Maire informe ensuite d'une possible « rallonge » budgétaire sur l'enveloppe parlementaire de 2000 euros.

Il propose de l'allouer à l'entrée du village par la pose de barrières de sécurité (sur 25 mètres environ). Une première étude a été faite sur internet.

Monsieur le Maire fait ensuite circuler auprès des membres du Conseil des fiches avec photos sur ce matériel. Il faudra prévoir ce chantier pour le printemps 2016. La commune devra auto financé ces travaux à hauteur de 1488 euros.

5. Projet de délibération sur une décision de modification de budget : Régularisation FPIC entre communes membres

Monsieur le Maire revient sur le fonctionnement du fond de compensation inter communal.

A l'origine le village d'Allons finançait à hauteur de 1200 euros et percevait 4000 euros.

Une modification (positive) a eu lieu à hauteur de 1657 euros prélevés pour 5432 euros perçus.

Monsieur le Maire propose que la différence soit budgétée sur le compte 022 ; dépenses imprévue

A l'unanimité le conseil Municipal après en avoir délibéré décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2015

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
022	022				Dépenses imprévues	975,00
014	73925				Fonds péréquation ress. interco.,commun.	457,00
Total						1 432,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
73	7325				Fonds péréquation ress. interco.,commun.	1 432,00
Total						1 432,00

6. Projet de délibération – Préfinancement du fonds de compensation de la TVA.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge GUICHARD, adjoint aux finances qui explique le mécanisme de la récupération de la TVA par la commune. Un décalage important existe, ce qui entraîne des difficultés de trésorerie. Cette année l'état à la volonté que les communes récupèrent plus rapidement ces sommes, certainement en compensation des baisses de subventions.

Ainsi il a été mis en place un dispositif de préfinancement du FCTVA à taux zéro. Les communes et leurs groupements éligibles au Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) peuvent faire une demande, auprès de la Caisse des dépôts, d'un prêt à taux zéro. Ainsi, elles bénéficieront d'une avance sur les sommes que l'Etat leur verse au titre du FCTVA. L'objectif étant de soutenir l'investissement local.

Le montant du prêt est fixé forfaitairement à hauteur de 8% des investissements inscrits au budget principal de la collectivité.

Pour Allons cela représente une récupération de 8000 euros pour 2015, sous la forme d'un prêt à taux 0.

A l'unanimité le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la mise en place du dispositif de préfinancement du FCTVA à taux zéro auprès de la Caisse des dépôts.

Autorise le Maire à signer tout acte relatif au dispositif de préfinancement.

7. Questions diverses

Monsieur le Maire communique diverses informations :

- SDE 04 : possibilité de travaux d'enfouissement des lignes électrique à l'entrée du village. Ceux-ci ont été retenus, certainement à l'automne 2015.
- France Télécom devait terminer le travail engagé dans les rues de l'Abato, des rendez-vous et des étales.
- ERDF et SDE 04 : Pose d'un compteur à venir pour l'éclairage publique sur le haut du village.
- Conseil Communautaire à Barème : mise en place d'une régie pour suivre les différents projets. Monsieur le Maire confirme l'ouverture du musée de la lavande pour le 1^{er} juillet et invite les membres du Conseil de s'y rendre.

Crèche et gymnase de Castellane : les appels d'offres sont partis.

- Monsieur le Maire communique de la parution de 2 rapports de la Communauté de Communes du Moyen Verdon et propose aux membres du Conseil à en prendre connaissance :

- a) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, exercice 2014
- b) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
 - Monsieur le Maire indique que la commune d'Allons va établir un rapport précis sur la gestion de l'eau.
 - Monsieur le Maire fait lecture d'un procès verbal établi par l'ONEMA sur la dégradation des berges de l'Ivoire par une mauvaise pratique du pastoralisme.

Les membres du Conseil rappellent, qu'au-delà du coût engendré, il faut établir un rappel des règles de fonctionnement dans le respect de l'intérêt public et collectif.

Monsieur le Maire convoquera le/la responsable et fait une demande d'étude au SIVU sur le dossier (préjudice, revégétalisation...)

- Monsieur Elie GALFARD représentera la commune pour les cérémonies à Lambruisse (fusillés de 1944)
- Le bulletin numéro 3 de la commune est prêt et sera prochainement diffusé.

Monsieur le Maire fait ensuite le tour des conseillers sur d'éventuels problèmes constatés sur la commune.

Monsieur Patrick MAURIN constate que le dispositif ralentisseur pour véhicule à l'entrée du village empiète sur le passage protégé piéton.

Monsieur le Maire indique que les services de la Mairie régleront ce problème.

Monsieur Jean Marie PAUTRAT rappelle de l'ouverture de la bibliothèque les samedi matin de 10 heures à midi.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures.



Des installations à votre disposition

Un réseau de télécommunications public

Techniquement, le PRM ou Point de raccordement Mutualisé est une armoire de rue, raccordée en fibre optique à un NRA ou Nœud de Raccordement d'Abonnés. Cette installation est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de PACA THD.

Des services proposés par les opérateurs

Les opérateurs qui le souhaitent installent un DSLAM dans l'armoire (équipement actif qui fournit l'ADSL) et commercialisent le service auprès des usagers finaux (PRM dégroupé). Certains opérateurs commercialisent toutefois leurs services sans être présents au PRM, en utilisant l'équipement actif d'Orange (PRM non dégroupé).

« Le haut Débit, c'est l'accès à de nouveaux usages et services »

Pour les administrés, deux cas de figure sont possibles :

- Administré n'ayant pas encore d'abonnement ADSL

L'ouverture commerciale d'un PRM signifie que les foyers qui n'ont pas encore d'abonnement haut débit de type ADSL et dont la ligne téléphonique est rattachée aux sous-répartiteurs concernés peuvent souscrire un contrat auprès du fournisseur d'accès à Internet de leurs choix (FAI) présents ou non au PRM (dégroupé ou non). Les offres d'abonnement classiques comprennent le triple play (internet + télévision + téléphonie) dans les PRM dégroupés et le double play (internet + téléphonie) dans les PRM non dégroupés. Une vue d'ensemble des offres et des débits est disponible sur des sites comme www.degrouptest.com ou www.ariase.com, que vos administrés peuvent consulter en indiquant leur adresse et/ou leur numéro de ligne.



- Administré ayant déjà un abonnement ADSL

Il sera utile dans tous les cas de contacter son prestataire, pour s'assurer de bénéficier de tous les services disponibles ou d'une nouvelle box qui supporte la télévision et les dernières évolutions technologiques éventuellement mises en œuvre par le FAI (ADSL 2+, VDSL2 ...).

Que se passe-t-il après l'ouverture commerciale ?

A noter qu'il faut compter entre 2 et 3 semaines après l'ouverture commerciale pour que la montée en débit soit pleinement opérationnelle (migration des lignes).

Une fois cette opération effective, les statistiques affichées sur la box changeront, le débit augmentera.

En cas de besoin, il convient de contacter les services commerciaux des opérateurs, à titre indicatif, liste non exhaustive :

Orange : 3900 OVH : 1007
SFR : 1023 Alice Télécom : 1033
Free : 1044
Bouygues Télécom : 3106

